

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 32 (1961)
Heft: 8

Rubrik: Le marché du travail

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Conclusion finale

De ce qui précède, la Commission pour la protection des sites de l'ADIJ constate que :

le projet des F.M.B. prévoit une transformation totale et durable du cours du Doubs et des sites qu'il traverse ;

la beauté des étangs créés par les barrages est subordonnée aux besoins des usines ;

les sites de Soubey et de Saint-Ursanne souffriront des crues et des décrues du Doubs provoquées par l'utilisation momentanée des eaux de la rivière ;

seule la construction d'un chemin apporte dans le débat un facteur nettement positif.

En conséquence, la commission estime que l'apport relativement minime d'électricité qu'on espère d'un tel projet ne compense pas la profonde atteinte portée aux beautés des paysages du Doubs.

Elle regretterait que le projet se réalise.

Paul BOREL

LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Chômage dans le canton de Berne

Chômeurs complets	1960			1961		
	25.4	25.5	25.6	25.4	25.5	25.6
Sylviculture et pêche . . .	1/1	—	—	9/5	—	1/1
Industrie textile . . .	—	—	—	—	—	2/0
Habillement . . .	—	1/0	—	1/0	1/0	—
Industrie du papier . . .	—	—	—	1/0	—	—
Arts graphiques . . .	—	—	—	1/0	—	—
Métaux, machines et élec- trotechnique . . .	1/0	2/0	1/0	—	1/0	—
Horlogerie, bijouterie . .	13/13	10/8	4/3	4/2	—	1/0
Bois et liège, aménage- ment intérieur . . .	—	1/0	1/0	1/0	—	—
Bâtiment . . .	3/0	5/2	2/0	7/3	3/0	2/0
Transports et communica- tions . . .	—	2/0	—	2/2	—	—
Industrie hôtelière . . .	4/0	4/0	9/0	3/0	1/0	2/0
Service de maison . . .	—	16/0	21/0	2/0	2/0	—
Commerce et bureaux . .	2/1	31/1	33/1	9/0	5/0	3/0
Personnel technique . . .	—	—	1/0	1/0	—	—
Sciences et arts . . .	—	5/0	5/0	—	4/0	3/0
Autres professions . . .	1/1	2/1	8/0	—	3/0	4/0
	25/16	79/12	85/4	41/12	20/0	18/1

Chômeurs partiels

Métaux, machines et électrotechnique
 Horlogerie, bijouterie
 Bois et liège, aménagement intérieur
 Autres professions

25.4	1960 25.5	25.6	25.4	1961 25.5	25.6
—	—	1/1	1/0	—	1/0
20/19	21/4	11/8	3/3	1/1	4/4
2/1	—	—	—	—	—
—	—	—	—	1/0	—
22/20	21/4	12/9	4/3	2/1	5/4

Chômeurs complets dans les districts du Jura

	25.4	1960 25.5	25.6	25.4	1961 25.5	25.6
Courtelary	3	4	1	3	—	—
Delémont	1	2	1	—	—	1
Franches-Montagnes	—	—	—	—	—	—
Laufon	—	—	—	—	—	—
Moutier	4	3	—	—	—	—
La Neuveville	—	1	—	—	—	—
Porrentruy	8	2	2	9	—	—
	16	12	4	12	0	1

Le marché du travail ne suscite pas de longs commentaires pour le deuxième trimestre de l'année. La demande de main-d'œuvre est toujours très forte dans toutes les branches de l'activité humaine. La moyenne mensuelle des personnes sans travail, qui était de 63 au cours du deuxième trimestre 1960, est tombée à 27 pour l'ensemble du canton, et de 11 à 4 pour le Jura, où aucun chômeur n'était annoncé en mai, ce qui ne s'était jamais vu depuis que nous publions cette statistique.

La rédaction.

CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

Le 75^e rapport de la Chambre suisse de l'horlogerie. — Le rapport relève que 1960 a été une année mouvementée et décevante du point de vue politique, en ce qui concerne l'horlogerie. Pour favorable qu'elle apparaisse (1 259 248 341 fr. de produits horlogers exportés cette année), 1960 a été une année de transition.

De l'avis du comité central de la Chambre, le tarif extérieur des six pays membres de la Communauté européenne fait peser une menace sérieuse sur l'avenir des exportations horlogères suisses vers le Marché commun. Le premier « alignement », effectué en date du 31 décembre 1960, a entraîné une augmentation des droits de douane perçus sur les produits horlogers par le Benelux et l'Italie. De son